

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, mercredi 26 avril 1950.

Le Comité spécial des droits de l'homme et des libertés fondamentales se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin sous la présidence de l'honorable M. Roebuck.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le menu, ce matin, est magnifique. Nous entendons trois mémoires: le premier sera celui de l'*Association for Civil Liberties*. C'est un organisme qui a des ramifications dans tout le pays. Il a son siège social à Toronto et le secrétaire en est M. Irving Himel.

Permettez-moi d'abord de faire une allusion personnelle à M. Himel et à moi-même? Il n'y a pas longtemps, M. Himel m'a croisé à l'angle de deux rues, à Toronto, et a suggéré que nous, du Sénat, accordions un peu d'attention à la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Je suis tombé d'accord avec lui et nous avons discuté la question assez longuement. Je lui ai alors fait observer que ce serait peut-être ma part des travaux de la prochaine session du Sénat. C'est un fait plutôt constant que les petits glands produisent les grands chênes; aussi, c'est à la suite de cette conversation que j'ai présenté la première résolution sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Cette résolution, vous le savez, a retenu longtemps l'attention du Sénat durant la dernière session et occupe une place importante dans le programme du Sénat, à la présente session. Par conséquent, je devrais, si l'on peut dire, présenter M. Himel comme l'auteur de tous nos ennuis. Puis-je maintenant l'inviter à adresser la parole au Comité?

M. Irving HIMEL (secrétaire exécutif de l'*Association For Civil Liberties*): Merci, sénateur Roebuck et messieurs les sénateurs. Je suis très flatté de penser que j'ai été pour quelque chose dans l'institution du présent Comité, mais ce serait une erreur de croire qu'une seule personne ou un seul groupe de personnes ait éveillé le grand intérêt que suscite la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Canada. Cet intérêt existe. Le fait est que certaines personnes en discutent et expriment leur opinion. La question suscite un très vif intérêt, non pas nécessairement au point de vue idéaliste, mais dans un sens tout à fait pratique et pour des motifs très sérieux. Notre mémoire, je l'espère, contribuera à vous rappeler l'importance et la gravité de la question.

Selon la théorie que je soutiens dans mon mémoire, le Sénat et le Parlement ont une magnifique occasion de faire quelque chose sous ce rapport, car il s'agit d'une mesure urgente.

Après ces quelques remarques préliminaires, je désirerais commencer la lecture de notre exposé et vous donner une idée générale de ce que nous sommes et des associations qui appuient notre point de vue. Je ne prendrai pas le temps de lire cette partie-là. A la page 2, vous verrez les noms des membres du bureau de notre association et de quelques organisations qui nous ont déjà informés qu'elles partagent le point de vue ici exprimé. Je crois qu'un grand nombre d'organismes nationaux se rangeront également avec nous; d'autres nous l'ont déjà laissé entendre.